

—> Article commenté en bleu par Laizon Environnement
(laizonenvironnement@nordnet.fr), 23 octobre 2017.

Les contraintes militaires croissantes menacent la filière éolienne terrestre

La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe. Mais les contraintes militaires menacent les futurs projets et risquent de mettre en échec les objectifs de la loi de transition énergétique.

Le Monde du 13-10-2017

Par Stéphane Mandard

Source : http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/10/13/les-eoliennes-dans-les-radars-de-l-armee_5200202_1653054.html#YW7Cuy4CZ6XQz3O0.99

—> On admire le titre qui inverse le problème. Car il faut évidemment comprendre que, depuis une décennie, **les pressions croissantes de la filière éolienne terrestre menacent l'Armée**. Il s'agit bien d'un véritable harcèlement.

—> Les trois cartes ci-après ne proviennent pas d'un service de l'État, ce qui permettrait de leur accorder une certaine crédibilité, mais du cartographe d'un... promoteur éolien : VALOREM !

La première carte représente les zones où s'appliqueraient « des contraintes militaires et nucléaires ».

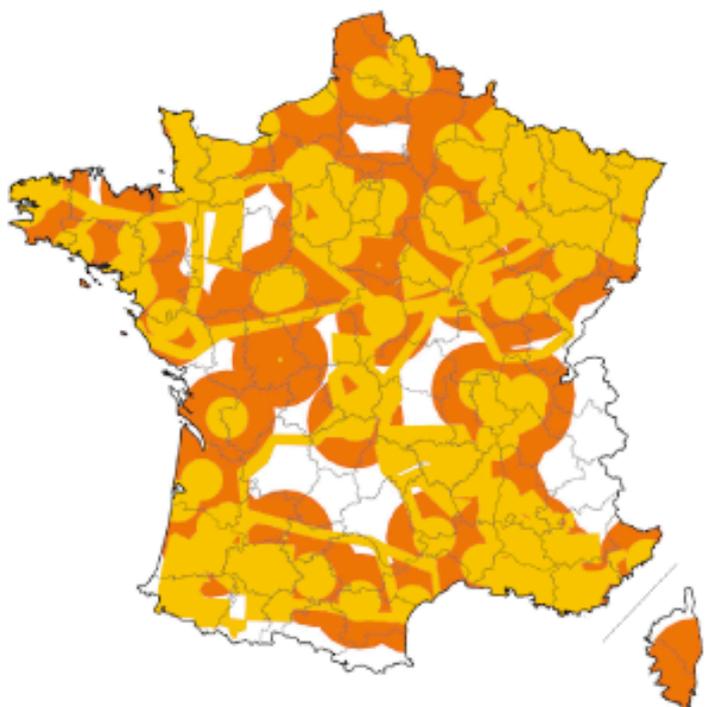
Pourquoi associer les contraintes nucléaires aux contraintes militaires, puisque l'article ne traite en fait que des contraintes militaires ? D'autre part, les contraintes nucléaires sont insignifiantes : les aérogénérateurs doivent être à 300 m au minimum d'une installation nucléaire civile ou militaire (article 3 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations d'aérogénérateurs), alors qu'ils doivent respecter une distance de 500 m par rapport aux habitations. Du point de vue des promoteurs, les installations

nucléaires sont très peu gênantes. Mais il n'est pas anodin d'associer l'Armée avec le nucléaire, ordinairement vu comme dangereux, polluant et inquiétant.

Les obstacles à l'éolien en France

TERRITOIRES CONCERNÉS PAR DES CONTRAINTES MILITAIRES ET NUCLÉAIRES EN FRANCE

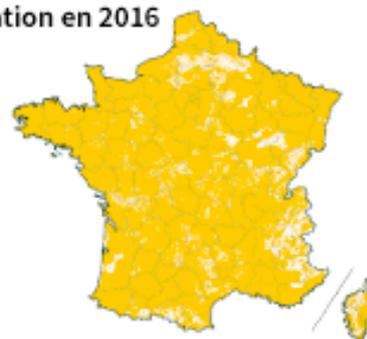
■ Situation en 2016 ■ Projection en cas d'extension de la zone tampon des radars



TERRITOIRES CONCERNÉS PAR L'ENSEMBLE DES CONTRAINTES

(militaires, nucléaires, Natura 2000, aéroports, radars...)

Situation en 2016



Projection



SOURCE : DENIS MARÉCHAL POUR VALOREM (LE VENT NOUS PORTERA).

Quant aux contraintes militaires, ce sont des règles de sécurité : protection des radars et absence d'obstacle dans les zones de vol à basse altitude. Ces contraintes ne semblent pas avoir beaucoup entravé le développement des centrales éoliennes, puisque des zones de la carte entièrement jaunes sont pourtant couvertes d'aérogénérateurs (Bretagne, Manche, Champagne-Ardenne, Aude, etc.).

—> *Bref, pourquoi ce journaliste, Stéphane Mandard, s'est-il fait le propagandiste d'intérêts privés d'une manière éhontée et provocante ?*

—> *Vous trouverez ci-après, pages 3 à 8, l'article en entier.*

—> *Et, à sa suite, un deuxième article de France-Info où le même promoteur s'attaque encore à l'Armée, mais avec plus de désinvolture.*

Les contraintes militaires croissantes menacent la filière éolienne terrestre

La France possède le deuxième gisement éolien d'Europe. Mais les contraintes militaires menacent les futurs projets et risquent de mettre en échec les objectifs de la loi de transition énergétique.

Le Monde du 13-10-2017

Par Stéphane Mandard

Source : http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/10/13/les-eoliennes-dans-les-radars-de-l-armee_5200202_1653054.html#YW7Cuy4CZ6XQz3O0.99

« La filière éolienne terrestre est mort-née. » C'est Jean-Yves Grandidier, patron du groupe Valorem, pionnier du secteur en France, qui le dit.

[—> Il n'y a aucune « filière éolienne » industrielle en France pour l'instant. On ne peut donc déplorer sa mort prochaine. Nous n'avons que des promoteurs éoliens, qui achètent des machines à l'étranger (Allemagne et Danemark principalement) pour les installer en France.]

Pour le cofondateur du syndicat professionnel *France énergie éolienne* (FEE), l'objectif de la loi de transition énergétique (parvenir, à l'horizon 2030, à couvrir 32 % de nos besoins par les énergies renouvelables, contre 16 % aujourd'hui) est intenable. Pourquoi ? Parce que l'éolien, qui représente aujourd'hui environ 4 % de la production d'électricité, ne parviendra pas aux 20 % à 30 % nécessaires pour tenir cet objectif.

[—> Le premier objectif du capitalisme éolien, comme de tout capitalisme, c'est de faire du profit, ce qui est parfaitement normal ; et non de se soucier

de savoir si l'objectif du gouvernement (contenu dans la loi sur la transition énergétique) sera tenu ou non.]

La faute à une multitude de contraintes (habitations, monuments, centrales nucléaires, zones Natura 2000, aéroports, radars météorologiques...) qui risquent de réduire comme peau de chagrin l'espace autorisé pour le développement des éoliennes, alors même que le pays possède le deuxième gisement européen après le Royaume-Uni.

[—> Depuis 15 ans, les pleurs et les gémissements des promoteurs éoliens sont permanents. Ceci afin de se poser en victimes, d'apitoyer le public sur leur triste sort et de faire passer les vraies victimes (riverains, monuments, Armée, radars, etc.) pour des bourreaux.]

Entre ceux qui leur reprochent d'être trop bruyantes, de dénaturer le paysage, et ceux qui les accusent de tuer les oiseaux ou les chauves-souris, les opposants sont légion.

[—> Comme si les nuisances sonores, l'industrialisation du cadre de vie des riverains et des paysages au profit d'intérêts privés, la mortalité des oiseaux et des chauves-souris n'étaient pas prouvées depuis 15 ans par de nombreux témoignages, études et enquêtes et n'étaient pas reconnues par de nombreux élus et par les services de l'État.]

Aujourd'hui, 53 % des projets éoliens (soit 235) font l'objet d'un recours en justice.

[—> Donc, 47 % ne font l'objet d'aucun recours, ce qui vous laisse le champ libre, Messieurs les promoteurs.

—> Cependant, c'est vous, Messieurs les promoteurs qui, aidés par une armée d'avocats, formez systématiquement des recours lorsque les services de l'État ne vous accordent pas leur autorisation. Même lorsque vous savez parfaitement qu'il n'y a aucun espoir, ceci afin d'encombrer au maximum les tribunaux administratifs et de vous faire passer pour des victimes.]

Mais, ce qui inquiète le plus les professionnels du secteur, ce sont les contraintes militaires. Secteur d'entraînement ou réseau très basse altitude de la Défense, zones de vols tactiques pour hélicoptères de combat, zones interdites ou dangereuses... FEE estime qu'environ 6 500 MW de projets sont gelés par l'armée. Mais le pire est peut-être à venir, si l'on en croit M. Grandidier.

[—> L'anti-militarisme est bien porté aujourd'hui, surtout dans certains milieux écologistes et de gauche. Il est très difficile de faire valoir le bien-fondé du point de vue de l'Armée, on passe vite pour un individu borné, voire plus. Donc, les promoteurs éoliens jouent sur la corde de l'anti-militarisme. CQFD.]

Projet de décret

Dans un ouvrage à paraître jeudi 19 octobre (*Le Vent nous portera*, Gallimard, 189 p., 15 euros), écrit avec le journaliste Gilles Luneau, il montre, cartes à l'appui, que les contraintes militaires et celles liées aux centrales nucléaires se sont multipliées. Elles interdisaient 12,3 % du territoire métropolitain au développement des éoliennes en 2013, 50,25 % en 2016 et ce pourcentage, une fois l'ensemble de ces obstacles pris en compte, pourrait monter à 86 % dans un proche avenir, transformant en « confettis » les territoires autorisés à en accueillir.

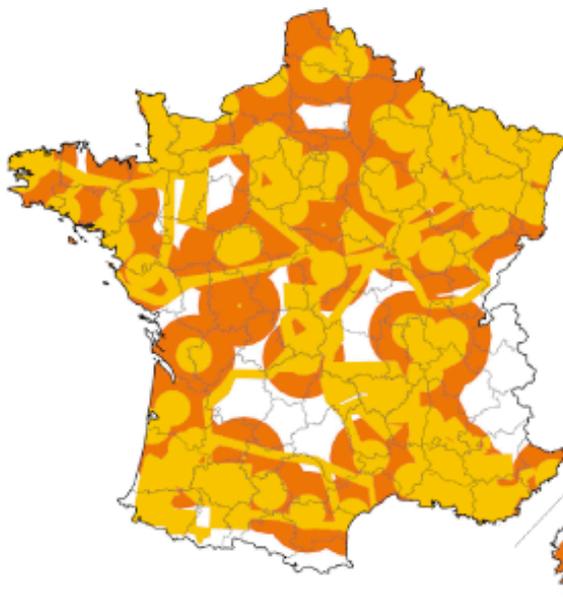
[—> D'où sortent ces chiffres ? Comment ces pourcentages ont-ils été calculés ? Dans l'espace de 3 ans, ni les radars de l'Armée, ni les zones de vol à basse altitude ne se sont « multipliés », non plus que les installations nucléaires. Alors que les centrales éoliennes se sont multipliées, elles, réduisant ainsi la surface disponible pour les installations futures.]

En cause, un projet d'extension de la zone tampon autour des radars militaires d'un rayon de 30 km (norme actuelle) à 70 km. Les éoliennes sont dans le collimateur de l'armée, car elles renvoient un signal qui, pour résumer, peut faire prendre à un radar des éoliennes pour des avions ou l'empêcher de détecter un avion qui passerait derrière un champ d'éoliennes.

Les obstacles à l'éolien en France

TERRITOIRES CONCERNÉS PAR DES CONTRAINTES MILITAIRES ET NUCLÉAIRES EN FRANCE

■ Situation en 2016 ■ Projection en cas d'extension de la zone tampon des radars



TERRITOIRES CONCERNÉS PAR L'ENSEMBLE DES CONTRAINTES

(militaires, nucléaires, Natura 2000, aéroports, radars...)

Situation en 2016



Projection



SOURCE : DENIS MARÉCHAL POUR VALOREM (LE VENT NOUS PORTERA).

[—> Il ne s'agit pas d'une lubie de l'Armée. Elle doit protéger le territoire national contre l'intrusion d'avions ou autres engins volants non autorisés, éventuellement menaçants. Pour cela, elle doit pouvoir les repérer avec certitude.]

Un projet de décret, auquel *Le Monde* a eu accès, précise les règles d'implantation des éoliennes vis-à-vis des installations de la Défense et des équipements de surveillance météorologique et de navigation aérienne.

[—> Le journaliste publie sans honte les cartes bricolées par le promoteur éolien Valorem, auxquelles il « a eu accès », mais ne donne pas le moyen aux lecteurs de consulter le projet de décret auquel pourtant il « a eu accès » également. Étrange, non ?]

Au départ, appelé de leurs vœux par les professionnels de l'éolien pour simplifier les procédures, ce texte est en train de se retourner contre eux. Ainsi, pour les éoliennes de plus de 180 mètres de hauteur en bout de pale (taille que le secteur estime nécessaire pour produire de l'électricité pas trop cher et en quantité suffisante et que l'Allemagne a adoptée), l'armée plaide pour une « distance d'intervisibilité ». Or, selon l'*Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne*, une éolienne n'est plus détectable par un radar qu'à une distance moyenne de 70 km.

Afin de mieux évaluer les effets des éoliennes, la direction générale des Armées a chargé l'*Office national d'études et de recherches aérospatiales* de développer un logiciel de simulation dénommé *Dempere* – pour démonstrateur de perturbations des éoliennes sur les radars électromagnétiques.

« Nous sommes face à un mur »

La première version, en cours d'élaboration, a pris du retard et la deuxième phase d'expérimentation ne devrait pas débuter avant le premier semestre 2018. Dans l'attente du logiciel, l'armée, qui se prévaut d'avoir autorisé environ 90 % des permis de construire de parcs éoliens qu'on lui a soumis ces cinq dernières années, a prévenu qu'elle émettrait désormais des avis défavorables aux nouveaux projets.

Interrogé en 2016 par le sénateur (Les Républicains, Moselle) d'alors Philippe Leroy, le ministère de la Défense n'en avait d'ailleurs pas fait mystère :

« Les aménagements des espaces d'entraînement et de détection radar que [le ministère a consentis] ont atteint un niveau de saturation des espaces qui rendra sensiblement plus difficile aux nouveaux projets d'être approuvés. »

Ce qui fait dire à Pierre Muller, président de la commission chantiers techniques à France énergie éolienne (FEE), que « *la Défense a aujourd'hui droit de vie ou de mort sur les projets éoliens* ».

[—> « *La Défense a aujourd’hui droit de vie ou de mort sur les projets éoliens* » *Heureusement, non ? Mais nos promoteurs éoliens souhaitent renverser le problème : avoir droit de vie ou de mort sur les objections soulevées par l’Armée.*]

Des solutions technologiques sont pourtant en cours d’expérimentation pour rendre les pales d’éoliennes furtives, c’est-à-dire indétectables, ou améliorer le traitement des signaux des radars. Mais elles sont souvent chères et « *l’armée ne veut pas en entendre parler avant que Dempere soit opérationnel* », relève Pierre Muller. « *Nous sommes face à un mur* », dit-il.

[—> *Si les promoteurs se disent « face à un mur », les victimes des promoteurs – les particuliers comme l’Armée –, sont face à des murs d’aérogénérateurs.*

—> *Quant aux pales d’éoliennes dites furtives, elles ne sont absolument pas « indétectables ». Celles de EDF-EN, fabriquées par Vestas et installées près de Perpignan, renvoient seulement 3 fois moins d’ondes, c’est-à-dire que leur écho est seulement « affaibli » pour gêner moins les radars ; et cela alors même qu’elles sont situées à 20 km du radar météorologique d’Opoul-Périllos (Environnement-magazine.fr du 2 juillet 2015).*

—> *Ce n’est donc pas que l’Armée « ne veut pas en entendre parler », c’est que ces pales furtives sont insuffisamment efficaces.]*

Une analyse que ne partage pas le général Pierre Reutter, le directeur de la circulation aérienne militaire, qui rend les avis sur les projets éoliens au nom du ministère de la Défense.

« *Nous n’avons pas de réponses dogmatiques, nous essayons d’accompagner le développement de l’éolien dans un contexte de protection du territoire, explique-t-il. Or les éoliennes peuvent constituer un obstacle à la réalisation de nos missions en réduisant notre capacité de détection des menaces voire en l’annihilant. Est-ce bien raisonnable aujourd’hui ?* »

[—> *Voilà dit le plus simplement du monde la position de l’Armée.]*

Pour Pierre Muller, de FEE, qui côtoie le général Reutter trois à quatre fois par an lors de réunions techniques, « *il y a incompatibilité entre les impératifs de la Défense et la politique énergétique du gouvernement* ».

[—> *Oui, et alors ?*]

Aussi, à l’instar de l’ensemble des professionnels du secteur, il réclame « *un arbitrage et une commission interministérielle* ». Un message qui semble être passé auprès du secrétaire d’État à la transition écologique et solidaire Sébastien Lecornu. Ce dernier doit installer, jeudi 19 octobre, un groupe de travail national pour clarifier les règles dans l’éolien, dont fera partie le ministère de la Défense.

« L'armée étudie chaque dossier en prenant en compte les perturbations que génèrent les éoliennes sur les radars qui protègent notre territoire et les obstacles que ces dernières peuvent représenter dans ses zones d'entraînement, confie au Monde Sébastien Lecornu. Je souhaite que l'on puisse travailler à des logiques de compensation. Les terrains du ministère des armées peuvent peut-être permettre d'installer des panneaux photovoltaïques pour aboutir à un accord gagnant-gagnant. »

Ou quand les malheurs de l'éolien font le bonheur du solaire.

[—> Mais qui est donc ce Stéphane Mandard pour s'adonner à une telle propagande en faveur des promoteurs éoliens ?]

Stéphane Mandard

Le Monde,

13 octobre 2017

* *

Jean-Yves Grandidier (Valorem) :
 “Il faut
 obliger l’armée
 à cohabiter avec les éoliennes”

le 18 octobre 2017

Source : http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-eco/jean-yves-grandidier-valorem-il-faut-obliger-larmee-a-cohabiter-avec-les-eoliennes_2401712.html

"Les tenants du nucléaire" sont responsables du "sabotage des énergies renouvelables", a déclaré, mercredi 18 octobre 2017 sur *franceinfo*, Jean-Yves Grandidier, fondateur du groupe Valorem, un des pionniers des énergies renouvelables solaire et éolienne en France. Il dénonce les excès de la réglementation, dans un livre qui paraît cette semaine : *Le vent nous portera, le pari gagnant de la transition énergétique*.

franceinfo : Vous dénoncez le sabotage des énergies renouvelables, mais qui les sabote ?

Les tenants du nucléaire. C'est l'énergie qui est en place depuis maintenant une quarantaine d'années. Elle représente 75 % du mix énergétique, qui part d'un principe du gaullisme et qui s'est érigée en dogme sans voir que les technologies évoluaient, que d'autres technologies comme l'éolien arrivaient.

Les tenants du nucléaire sont ces députés porte-valise du nucléaire qui sont dans les dogmes du gaullisme, peut-être bons à l'époque, mais qui se sont aujourd'hui fossilisés. Ils n'ont pas vu que le monde a évolué et que des technologies aujourd'hui protègent mieux l'environnement et peuvent produire l'énergie à moindre coût et en plus grande quantité.

Qu'est-ce qui empêche les installations d'éoliennes aujourd'hui ?

Un certain nombre d'obstacles comme les radars militaires et de Météo France, les avions qui passent à basse altitude. Ces contraintes ont été relativement petites à une époque. À un moment donné, un certain nombre de politiques ont tenté d'instrumentaliser l'armée et ses contraintes. La vulnérabilité de la France, est-ce qu'on la combat en faisant voler des avions à basse altitude ? Les éoliennes ne sont pas les ennemis de la sécurité de la France.

Cette semaine le gouvernement installe un groupe de travail pour simplifier l'installation d'éoliennes. Que lui demandez-vous ?

On lui demande d'obliger l'armée à négocier pour parler entre techniciens et faire cohabiter éoliennes et contraintes militaires. Je prends l'exemple des couloirs aériens d'entraînement pour les pilotes, il faudra bien qu'ils en trouvent un jour sur leurs théâtres d'opérations. Ils ont qu'à s'entraîner à voler entre les éoliennes !

—> *Pour écouter la suite, retourner sur le site de France-Info (lien ci-dessus).*